

POLE DE VALORISATION ET DE PRODUCTION DE RESSOURCES

« LES DECHETS DU TERRITOIRE SONT AUSSI SES RESSOURCES »

Acteurs importants du territoire aveyronnais depuis de nombreuses années, Séché Environnement, et le Groupe Sévigné TP ont décidé d'unir leurs savoir-faire en créant la société Solena (Solutions Environnementales pour l'Aveyron) au bénéfice du territoire aveyronnais.

Solena, a pour ambition de doter le département d'un outil de valorisation des déchets non dangereux (produits majoritairement par les ménages), résolument moderne et tourné vers l'avenir, et qui permettra d'extraire les ressources contenues dans les déchets. Une partie de ces ressources sera utilisée localement (ressources énergétiques), dans une logique d'économie circulaire.

L'ESSENTIEL DE SOLENA

- Un site dédié à la valorisation des déchets, dans un objectif de production de ressources, qui permettra la création de 30 emplois
 - Un site adapté aux besoins du territoire, et qui en fera un territoire exemplaire dans la prise en charge de ses déchets
 - Une volonté de développer des synergies locales, sur les questions d'énergie, afin de mettre en place des solutions d'écologie industrielle
 - Des savoir-faire reconnus de Séché Environnement pour la maîtrise et l'exemplarité dans la gestion quotidienne de ses sites
 - Des engagements et des moyens techniques pour la maîtrise des nuisances
 - Le développement d'une nouvelle filière « verte » sur Viviez
 - Une volonté de transparence et d'intégration de l'ensemble des parties prenantes
-

COMMENT AVOIR DES INFORMATIONS ?

S'inscrivant, comme ce fut le cas sur la gestion du chantier de dépollution, dans une démarche de totale transparence, les équipes de Séché Environnement présentes à Viviez sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

N'hésitez pas à contacter Christophe Calvez (Séché Environnement) au 06 13 30 26 78 ou Stéphane Foury (Ets Sévigné) au 06 80 38 04 40.

Vous pouvez également envoyer un mail à l'adresse solena@groupe-seche.com.

SOLENA : LES RAISONS DU CHOIX D'UNE CREATION A VIVIEZ

POURQUOI CREER UN SITE DE VALORISATION DES DECHETS ?

Depuis 2009, le département de l'Aveyron ne dispose pas de capacités de traitements suffisantes pour traiter les déchets. L'installation de Solozard va par ailleurs fermer en 2018.

Le Sydom, à qui les élus ont délégué la compétence pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (déchets des commerces, de voirie, écoles ...) a décidé, en 2014, dans son Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux, de faire en sorte que le département soit autonome à horizon 2020.

Solena propose cette solution.

POURQUOI A VIVIEZ ?

Viviez mute, depuis plusieurs années, vers l'économie verte, avec des entreprises telles que la Sopave, la Snam ou encore Soud'Etain.

Cette mutation du territoire se voit aussi avec l'importante dépollution que Séché Environnement réalise depuis 2007, pour le compte d'Umicore, et qui arrive bientôt à son terme.

Les terrains qui ont été dépollués peuvent maintenant faire l'objet d'une reconversion, tournée vers l'avenir. D'autre part, le site dispose déjà de nombreux équipements de surveillance environnementale, déployés dans le cadre de la dépollution.

Viviez pourrait ainsi devenir le « Pôle Vert » de l'Aveyron. Le projet de Solena y participera, puisqu'il est d'abord et surtout un site de Valorisation et de production de ressources.

QUE DIT LA REGLEMENTATION ?

La gestion des déchets fait l'objet de nombreuses réglementations.

Le Grenelle de l'Environnement, en 2007, a posé le principe d'une gestion de proximité des déchets ménagers.

Plus récemment, la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, votée en août 2015, a rappelé les objectifs de valorisation des déchets et identifié des axes prioritaires :

- **valoriser la matière**
- **gérer de manière spécifique des bio-déchets qui devront être triés à la source,**
- **produire plus d'énergies à partir des déchets non recyclables, en fabriquant des Combustibles**
- **réduire à minima de 50 % les déchets non valorisables**

Solena s'inscrit totalement dans ces objectifs.

QUELLE PROCEDURE ET QUAND ?

Solena entre dans le cadre réglementaire des ICPE (Installations Classées pour l'Environnement), il ne rentre pas dans le cadre des sites Seveso.

Le site doit être autorisé par Arrêté préfectoral, après une procédure administrative qui durera environ 12 à 18 mois.

De nombreuses études seront réalisées, et portées à la connaissance de chacun dans le cadre de l'enquête publique. Au vu de ce calendrier administratif, Solena pourrait être autorisé courant 2018, pour une ouverture du site quelques mois plus tard.

SOLENA : UN POLE DE VALORISATION TOURNE VERS L'AVENIR

QUE PREVOIT SOLENA ?

Le projet Solena est un **Pôle dédié à la Valorisation des déchets**, qui répond aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Il regroupe plusieurs installations industrielles complémentaires qui permettront de récupérer dans les déchets tout ce qui peut être valorisé :

- Sous forme de matière pour être recyclés
- Sous forme de compost : pour les bio-déchets triés à la source (c'est-à-dire au sein des entreprises ... ou des foyers puisque la loi demande aux collectivités de le mettre en place d'ici 2025)
 - Sous forme d'énergie : en sélectionnant dans les déchets ce qui a un bon potentiel énergétique en vue de produire des CSR, Combustibles Solides de Récupération, utilisés sur des installations spécifiques et adaptées
 - En récupérant le biogaz naturellement produit par la matière organique lorsqu'elle se dégrade. Ce biogaz servira à produire de la chaleur, de l'électricité ou encore du gaz « vert » injecté dans le réseau de gaz.

Solena intègre aussi un site de traitement des déchets non recyclables, fraction minoritaire, et apportera des garanties pour la mise en sécurité, tant sur le plan environnemental que sanitaire de ces déchets.

POUR QUELS DECHETS ?

Solena traitera uniquement des déchets non dangereux tels que :

1. Les ordures ménagères
2. Les déchets des entreprises (déchets de cantine, papiers / cartons / Plastiques en mélange ...)
3. Les refus de tri des collectes sélectives (erreurs de tri de la poubelle jaune)
4. Les déchets de tout-venant déposés en déchetterie

Cela représente, au niveau du département, environ 90 000 tonnes dont 60 000 t produites sur un périmètre de 60 km autour de Viviez (Rodez / Decazeville / Villefranche / Espalion).

Actuellement ces déchets sont majoritairement traités hors du département de l'Aveyron (dans le Tarn et le Tarn et Garonne). Le site de Solozard, à Villefranche, fermera ses portes d'ici 2018.

AVEC QUELLES INSTALLATIONS ?

Solena comprendra :

1. Une unité de tri pour séparer les déchets recyclables, les déchets organiques (tant qu'ils seront mélangés aux poubelles) et les déchets à potentiel énergétique
2. Une unité de méthanisation pour traiter la matière organique et récupérer le biogaz naturellement produit par les déchets
3. Une unité de bio-séchage
4. Une unité de compostage pour les bio-déchets
5. Une unité de production de CSR
6. Des outils de production d'énergie à partir des CSR et / ou du biogaz
7. Des installations de traitement et de suivi de la qualité des eaux
8. Le convoyeur existant qui sera adapté
9. Un site de stockage aménagé et sécurisé pour les déchets qui n'auront pas pu être valorisés. Il sera installé sur l'Igüe de Mas.

QUI BENEFICIERA DES ENERGIES ?

Le site produira deux types de ressources énergétiques :

- **Le biogaz** : transformé en électricité, il permettra de couvrir les besoins énergétiques du site, l'excédent sera injecté dans le réseau public, et participera à l'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables fixés au niveau national
- **Les CSR** : produits à partir des déchets, en sélectionnant la fraction à haut potentiel énergétique, les CSR seront fabriqués à façon, en fonction de leur utilisation finale. Facilement transportables et stockables, ils sont une ressource utilisable de manière différée, fonction des besoins énergétiques. Ils sont une énergie de substitution aux énergies fossiles.

Dans un objectif de mettre ces ressources énergétiques à disposition du territoire, Solena mène actuellement des études de faisabilité pour développer une ou plusieurs chaudières industrielles, situées à proximité de Viviez, et qui permettraient à des industriels locaux ou des exploitations agricoles de couvrir ainsi une partie de leurs besoins énergétiques.

UN OBJECTIF ET UNE VOLONTE DE MAITRISE ENVIRONNEMENTALE

DES RISQUES DE NUISANCES ?

L'inquiétude principale et légitime lorsque l'on parle de déchets est l'odeur.

Les installations seront dans des bâtiments fermés, avec des systèmes de filtration de l'air. Les déchets non valorisables transférés vers l'Igüe du Mas seront d'abord séchés, ce qui réduit aussi le risque d'odeur.

Au niveau de l'Igüe de Mas les techniques d'exploitation seront celles de Séché Environnement qui a 30 ans d'expérience sur ces sujets. Les déchets seront recouverts de terre au fur et à mesure, ce qui permettra aussi de prévenir les envols éventuels et garantir la propreté du site.

L'image de la décharge, pourtant encore trop présente dans les médias, correspond aux métiers d'hier.

Séché Environnement a démontré dès les années 1990 que l'on peut travailler autrement, sans nuisances. Une partie des emplois sera dédiée à assurer cette maîtrise de l'exploitation.

COMBIEN DE CAMIONS ?

Le transport des déchets sur le département de l'Aveyron est organisé autour de quais de transfert, qui permettent de regrouper les déchets collectés et limiter ainsi le nombre de camions vers les sites de traitement.

Les apports sur le site Solena et expéditions de matières vers les usines de recyclage ou installations d'utilisation du CSR emprunteront les axes principaux. Des interdictions de traversée de Viviez seront imposées.

Par ailleurs une vigilance particulière sera portée sur la propreté des camions pour prévenir les envols lors des apports de déchets.

Le transfert des déchets non valorisables vers l'Igüe du Mas sera fait au moyen du convoyeur, sur lequel des adaptations seront réalisées (capotage renforcé et aspiration de l'air), réduisant ainsi le nombre de camions.

QUELS RISQUES DE POLLUTION ?

GESTION DES EAUX PLUVIALES ET SOUTERRAINES

La dépollution du site Umicore a permis d'améliorer la qualité des eaux du secteur. Solena confortera ce bénéfice en apportant les mêmes garanties.

L'ensemble des installations et bâtiments seront placés sur rétention, afin de collecter toutes les eaux pluviales qui seront analysées avant d'être restituées au milieu naturel.

Le site de l'Igüe du Mas sera aménagé et rendu étanche par rapport au milieu extérieur. Des réseaux de surveillance souterrains seront déployés pour contrôler et confirmer cette étanchéité.

Les eaux entrant en contact avec les déchets seront collectées, traitées et analysées.

Séché Environnement a développé des savoir-faire et techniques propres de très haute technicité, et qui sont largement reconnues par la profession depuis de nombreuses années sur ces questions.

Des mesures de surveillance, réalisées par des prestataires extérieurs, et placées sous le contrôle de l'Etat, permettront d'assurer une surveillance du milieu et de confirmer la maîtrise des installations.

SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR

Au titre d'installation classée, le site Solena projeté fera l'objet d'un suivi régulier de la qualité de l'air.

Séché Environnement, de par sa connaissance historique des zones d'implantations des activités projetées, apportera aussi sur ces questions ses savoir-faire dans la maîtrise opérationnelle des activités quotidiennes (arrosage des pistes, gestion de l'air intérieur des bâtiments, mise en dépression des zones de stockage de déchets pour prévenir toute émanation de biogaz ...).

QUI CONTROLE ?

L'ensemble des activités est placé sous le contrôle de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), qui a un pouvoir de police environnementale. Toutes les analyses de suivi de la qualité de l'eau, de l'air, réalisées par des laboratoires extérieurs indépendants, lui sont transmises.

VUES DES INSTALLATIONS PROJETEES

